

Chères et Chers membres du CPLM,

En raison des restrictions liées à la pandémie, l'Assemblée Générale Ordinaire du CPLM ne peut pas être maintenue en mode présentiel et cela dans le respect des exigences de l'ordonnance 3 COVID 19 en appui de la loi sur les épidémies du 28 septembre 2018. A cet effet, ce texte prévoit la possibilité, à titre exceptionnel, pour les membres d'une association d'exercer leurs droits sous forme électronique ou par écrit (art. 27).

De plus, une assemblée générale extraordinaire – en présentiel si la situation épidémiologique le permet – est d'ores et déjà prévue le 30 septembre 2021 afin de valider les comptes 2020-2021, élire les membres du comité et valider les propositions de modifications de statuts.

Comme l'année précédente, il n'est pas réalisable de pouvoir présenter les comptes 60 jours après le terme de l'année comptable.

Ordre du jour de l'

Assemblée Générale Ordinaire du CPLM

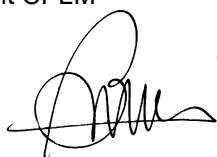
le jeudi 8 juillet 2021 à 20h en visio-conférence

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2019-20
2. Présentation et approbation des rapports du président, de la présidente de la commission technique artistique, de la présidente de la commission technique synchro, du président technique du short track.
3. Adoption des rapports du point 2.
4. Démissions – l'année n'étant pas électorale, les admissions seront à l'ordre du jour de l'AG extraordinaire
5. Activités 2020 – 2021
6. Adoption des budgets annuels et fixation des cotisations annuelles pour tous les membres.
7. Divers

Les votes porteront sur les points 1, 3, 4 et 6.

Le lien pour assister à l'assemblée, la procédure d'enregistrement, la procédure de votation, ainsi que les différents rapports et le budget prévisionnel 2021-2022 vous parviendront prochainement sous format électronique.

Gilles Burnier
Vice-président CPLM



Alexane Scelles
Secrétaire CPLM

